

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022 à 18H30

N°DCM2022.09.28/01

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Nadège CHATEL

Rapporteur : M. le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (Procuration à Claude THABUIS), Sylvie CHARNAUD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Patrice JUPILLE (Procuration à Sébastien COTTET), Nicole RANNARD (Procuration à Patrice CONTAT)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Election des membres de la Commission de Délégations des Services Publics (CDSP)

L'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les conditions de fonctionnement de la Commission de Délégations des Services Publics. Cette commission est en charge de l'analyse des dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre de concession publique.

Cette commission est composée pour une commune de 3 500 habitants et plus de :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et
- par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Ses membres sont élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel
- au scrutin de liste (article D 1411-3 du CGCT). Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D 1411-4).

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

En outre, lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants soit par vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, soit si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité par vote à main levée.

A l'unanimité les conseillers municipaux accepte le vote à main levée.

Conformément à l'article D 1411-5 du CGCT, le Conseil municipal a fixé par délibération en date du 15 juillet 2020 les conditions de dépôt des listes candidates à la CDSP.

Au 29 juillet 2022 à 12h00, trois listes ont été déposées :

LA ROCHE !

Titulaires

Claude THABUIS
Isabelle BELIN REGARD
Sandrine BERGUERRE BUISSON

Suppléant(e)s

Pascal MEYNENT
Zekai YAVUZES
Christelle ITNAC

LA ROCHE AUTREMENT

Titulaires

Benoit CHAMBOURDON

Suppléant(e)s

Nicolas ORSIER

LA ROCHE ENSEMBLE

Titulaires

Nicole RANNARD

Suppléant(e)s

Patrice CONTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-1, L.1411-5, R.1411-1 et suivants, et L. 2121-21,

Vu la délibération n° DCM2022.07.06/06 en date du 6 juillet 2022 fixant les modalités de dépôt des listes de la CDSP,

Considérant la nécessité d'élire une commission de délégation de service public,

Membres titulaires

Nombre des votants : 33

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (Suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6,6

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
LA ROCHE !	24	3	0	3
LA ROCHE AUTREMENT	5	1	0	1
LA ROCHE ENSEMBLE	4	0	0	1

Membres suppléants

Nombre des votants : 33

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (Suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6,6

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
LA ROCHE !	24	3	0	3
LA ROCHE AUTREMENT	5	1	0	1
LA ROCHE ENSEMBLE	4	1	0	1

➤ **Le conseil municipal ELIT** à la Commission de délégation de service public :

Titulaires : Claude THABUIS, Isabelle BELIN REGARD – Sandrine BERGUERRE BUISSON, Benoit CHAMBOURDON – Nicole RANNARD

Suppléants : Pascal MEYNENT – Zekai YAVUZES – Christelle ITNAC – Nicolas ORSIER – Patrice CONTAT

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 4 octobre 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 28 septembre 2022

Le Secrétaire de séance
Mme Nadège CHATEL

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE



